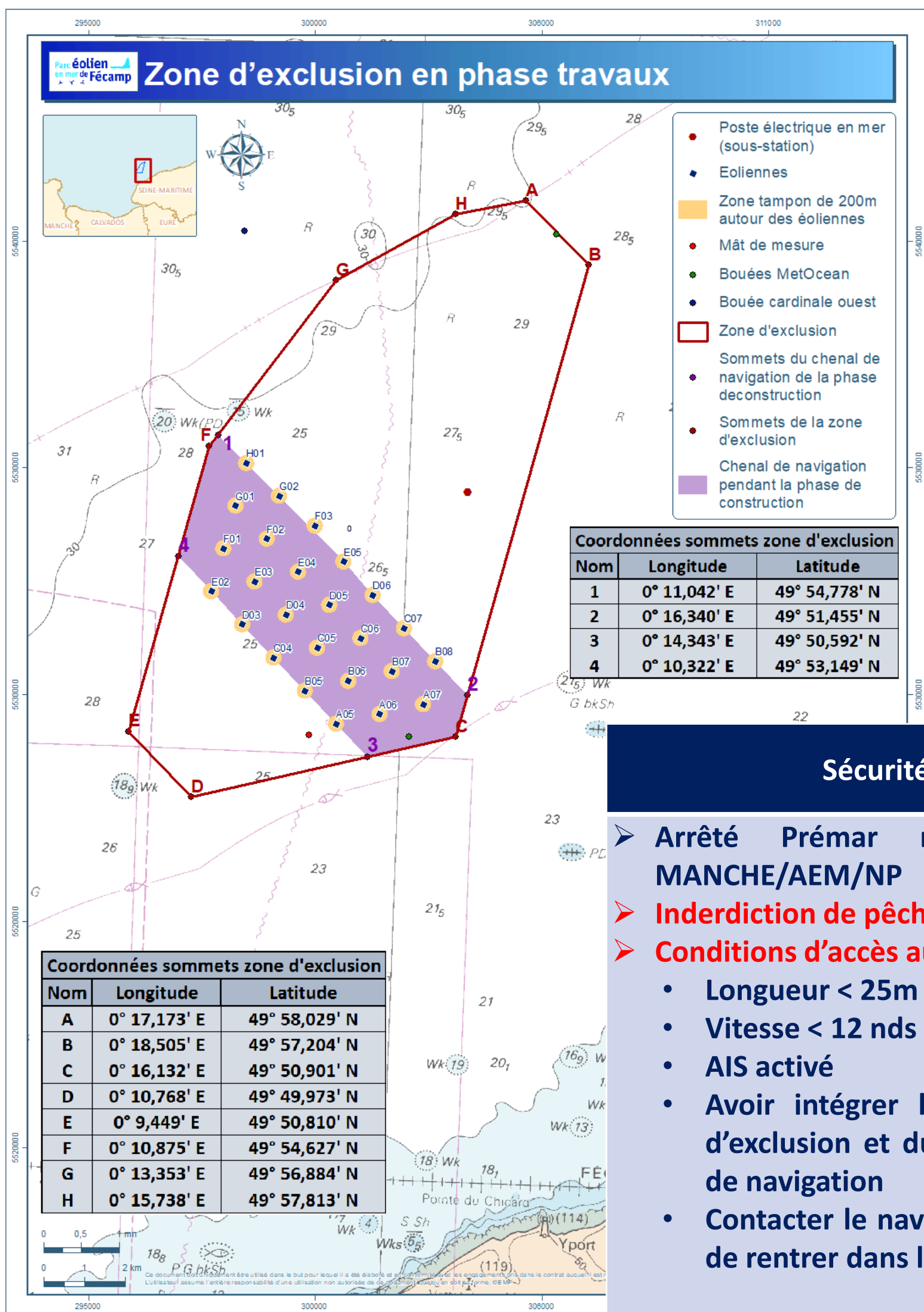


Ouverture du corridor de navigation



Ouverture du corridor à partir du **11/05/2022** jusqu'à l'arrivée du navire d'installation

Objectif : démarrage de la construction du parc éolien de Fécamp



Sécurité Maritime

- Arrêté Prémar n° 50 /2022/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP
- **Inderdiction de pêcher de la zone**
- **Conditions d'accès au corridor :**
 - Longueur < 25m
 - Vitesse < 12 nds
 - AIS activé
 - Avoir intégrer les positions de la zone d'exclusion et du corridor dans le logiciel de navigation
 - Contacter le navire de garde 20 min avant de rentrer dans le corridor

Annonce VHF sur 16 puis dégagement sur canal 72

Agent de liaison pêche
 Matthieu GAVALDA: 06 18 35 33 98